# MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES ASCENSEURS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT DE VALSERHONE

# Pour la période de 2024

# Cahier des clauses administratives particulières

-établi en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016-

Décret n°2006-975 du 1er août 2006 modifié

**Etablissement:** 

COLLEGE LOUIS DUMONT 24 Ter rue Lafayette 01200 VALSERHONE

Tél: 04 50 48 24 41

Courriel: intendant.0011066d@ac-lyon.fr

Le présent cahier comporte 4 pages numérotées de 1 à 4

# ARTICLE 1 - OBJET ET DURE DU MARCHE

- 1.1 Désignation des prestations
- 1.2 Définition des prestations
- 1.3 Délai d'intervention et durée des travaux
  - 1.3.1 Horaires
  - 1.3.2 Le délai d'intervention

# ARTICLE 2 -DOCUMENT REGISSANT LE MARCHE

**ARTICLE 3 - COMPTABLE ET SIGNATAIRE** 

ARTICLE 4 - OFFRES

**ARTICLE 5 - DOCUMENTS A FOURNIR** 

**ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES** 

**ARTICLE 7 – DETERMINATION DU PRIX** 

#### ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHE

#### 1.1 Désignation des prestations

Le présent marché concerne la maintenance préventive, l'entretien et la remise en état des installations énumérées en 1.2

La durée est de 3 ans ferme, à compter du 21/06/2024.

## 1.2 Définition des prestations

Equipements constitutif de l'installation :

- 1 ascenseur ORONA n° XF85088ER permettant une charge maximale de 630 kgs.
- 1 ascenseur ORONA n° XF85089ER permettant une charge maximale de 1 000 kgs.

## Les prestations:

- Maintenance préventive incluant les contrôles préventifs et les réglages des appareils
  - Visites régulières espacées au maximum de 6 semaines incluant notamment le contrôle du verrouillage des portes palières.
  - Visites semestrielles incluant notamment la vérification des câbles.
  - Visites annuelles comprenant le nettoyage du toit de cabine, du fond de cuvette et du local de machine. Incluant notamment l'essai du parachute.
  - Rapport de maintenance à fournir après chaque passage.
- Matériel
  - Réparation ou remplacement des pièces
- Intervention
  - Délai maximum d'arrivée sur place pour libérer un passager bloqué en cabine = 1 heure
  - Intervention pour dépannage 7j/7

## 1.3 Délai d'intervention et durée des travaux

#### 1.3.3 Horaires

L'entretien préventif sera en priorité effectué pendant les jours et heures ouvrés. Les dates et les horaires de chaque intervention seront fixés d'un commun accord entre le client et le représentant titulaire en fonction de l'activité même du site et les exigences de l'entretien.

Les dépannages seront assurés au titre du présent contrat sur simple appel téléphonique di collège.

Le prestataire s'engage en cas de panne à intervenir avec un délai de 12 heures, après la demande, et ce vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24) et 365 jours par an (7j/7), y compris dimanche et jours fériés.

#### 1.3.4 Le délai d'intervention

Le délai d'intervention est de 12 heures après la demande formulée sur simple appel téléphonique, dans le cadre du contrat à montant forfaitaire.

Pour l'application des pénalités de retard, le délai, compté en jours entiers de non-intervention, commence à courir à partir du lendemain à zéro heure, du jour qui suit la préparation de la demande du titulaire.

Aucune intervention de dépannage ne peut-être considérée comme une visite périodique et, par la même, s'y substituer.

#### ARTICLE 2 - DOCUMENT REGISSANT LE MARCHE

Offre du candidat, comportant le détail des prestations proposées, le prix, éventuellement les conditions diverses.

Présentes conditions générales d'achat.

Règlement, décisions et recommandations en vigueur applicables aux articles du marché.

#### ARTICLE 3 - COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Lycée Saint Exupéry à VALSERHONE. Les règlements seront effectués par mandat administratif selon les délais et conditions règlementaires.

Les factures seront obligatoirement déposées sur Chrorus Pro en indiquant bien sur la plateforme le numéro d'engagement juridique correspondant et porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- -le nom, l'adresse et le numéro SIRET du créancier,
- le nom, l'adresse et le numéro SIRET du débiteur
- le numéro d'engagement juridique
- le RIB du compte sur lequel le règlement doit-être effectué
- le prix total TTC

# ARTICLE 4 – OFFRES

Les offres devront être déposées au plus tard le 29/03/2024 à 12 heures sur la plateforme AJI ou envoyées par mail : <u>intendant.0011066d@ac-lyon.fr</u>.

Les offres resteront valides pour une durée de 90 jours après la date de réception.

#### ARTICLE 5 - DOCUMENTS A FOURNIR

A l'appui de son offre, le candidat (en un seul exemplaire) doit produire les documents prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- Une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :
  - A satisfait aux obligations légales et fiscales
  - N'a pas fait l'objet, aux cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées à l'article L-324-9, L341-6, L125-3 du Code du Travail
  - Satisfait à l'ensemble des obligations sociales et fiscales telles que définies à l'article 43 du Code des marchés publics
  - N'est pas en redressement judiciaire
  - Ne tombe pas sous le coup des interdictions prévues aux articles 46 et 47 du Code des marchés publics.
  - Emploie du personnel régulièrement déclaré au regard des articles L143-3, L143-5, L341-6, L341-6-4 ET L620-3 du Code du travail
  - Est à jour de ses cotisations

#### ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES

Seront éliminés les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des documents et informations demandées ou auraient répondu hors délai.

De même, seront éliminés les candidats dont le contenu de l'offre ne correspond pas aux spécifications définies dans le présent cahier des charges.

Avant de fixer son choix définitif, des précisions pourront être demandés à un ou plusieurs candidats ayant présentés les offres jugées les plus intéressantes. Le candidat retenu paraphera chaque exemplaire du CCAP aux fins d'attester que son offre répond aux spécifications dudit document.

Les critères appliqués seront :

• Le prix 50 %

La qualité des prestations 50 %

## **ARTICLE 7 – DETERMINATION DU PRIX**

Le prix proposé dans l'offre sera ferme jusqu'au terme du marché soit le 20/06/2027.

Monsieur Le Principal

Benjamin FAIVRE

Le Principal B FAIVRE